

# Le droit d'auteur

## Présentation:

1. Le droit d'auteur - généralités
2. D.a. et utilisation scolaire (production)
3. D.a. et diffusion de productions réalisées en classe
4. Le plagiat

# Le droit d'auteur

## La propriété intellectuelle :

- Brevets
- Dessins, modèles
- Marques
- Protection concurrence déloyale
- Droits d'auteurs et droits voisins
- ...

# Le droit d'auteur : définition

## Qui est l'auteur ?

## Qu'est-ce qu'une œuvre ?

- Création de l'esprit
- Création littéraire, musicale, artistique
- Caractère individuel

## N'est pas une œuvre

## Le droit d'auteur : droits

L'auteur d'une œuvre a deux sortes de droits :

1. Droit moral (revendication de la paternité de l'œuvre)

## Le droit d'auteur : droits

2. Droit patrimonial : peut en retirer un profit économique en :
  - Louant
  - Permettant d'éditer
  - Permettant sa distribution
  - Permettant sa représentation, son exécution
  - Permettant sa diffusion

## Le droit d'auteur : droits voisins

- Ont pour but de protéger :**
- **les artistes interprètes**
  - **les producteurs de supports**  
(ceux qui enregistrent + reproduisent les prestations)
  - **les organismes de diffusion**  
(ceux qui mettent en circulation...)

## Le droit d'auteur

### Durées de la protection :

- Droit d'auteur : 70 ans après le décès de l'auteur
- Logiciels : 50 ans après le décès de l'auteur
- Droits voisins : 50 ans

## Le droit d'auteur : redevances

### Conséquence de l'utilisation d'une œuvre :

Toute personne qui utilise, copie, diffuse, distribue, doit payer une redevance.

## Utilisation d'une oeuvre

...ne doit se faire qu'avec l'accord de l'auteur ou de l'ayant droit...

### Restrictions :

- Utilisation en privé
- Utilisation en classe à des fins pédagogiques
- Reproduction à des fins d'information interne

## Rémunération

### Dans les 3 cas :

Auteur a droit à une rémunération

### Dans les 2 cas d'utilisation scolaire

- Utilisation en classe à des fins pédagogiques
- Reproduction à des fins d'information interne
- Dispositions particulières...

## Violation du d.a.

Art 67 violation

Sur plainte du lésé... peine privative de liberté 1 an au plus ou peine pécunière

Art 68 omission de la source

Art 25 citations

Art 28 comptes rendus d'actualité

Droit d'auteur

## Le droit d'auteur

### Présentation:

1. Le droit d'auteur - généralités
2. D.a. et utilisation scolaire (production)

## Tarifs pour utilisation scolaire

### Tarifs communs ?

- Montants forfaitaires par élève par an payés par les cantons

## D.a. et utilisation scolaire

### Tarif commun 7

- Copie + diffusion audiovisuelles à des fins pédagogiques
- Exécution d'œuvres musicales

### Tarif commun 8

- Photocopies...

### Tarif commun 9

- Utilisation d'œuvres « intranet »

## Tarif commun no 7

**Utilisation scolaire d'œuvres audiovisuelles (copie sur supports vierges et exécutions musicales)**

**Ce tarif permet aux enseignants (et / ou aux élèves) :**



## Tarif commun no 7

### Ce tarif permet aux membres des écoles :

Exécuter des œuvres musicales non théâtrales protégées

- ✓ Durant l'enseignement
- ✓ Lors d'activités hors du cadre de la classe (élèves « seuls »)

## Tarif commun no 7

### Ce tarif ne « couvre » pas :

- Projections films de divertissement (même dans bâtiment ou durant camp)
- Toute exécution d'œuvres musicales en présence des parents...
- Toute exécution d'œuvres théâtrales en présence des parents...

## Tarif commun no 8

### Ce tarif règle:

- La confection de copies d'œuvres protégées.
- Extraits de livres
- de journaux, revues
- de partitions musicales
- Reproductions d'œuvres des arts plastiques

## Tarif commun no 8

### La redevance forfaitaire couvre :

- Les photocopies faites par les enseignants
- Les photocopies faites par les élèves

## Tarif commun no 8

### La redevance forfaitaire ne couvre pas :

- Les photocopies d'extraits de partitions pour l'orchestre / le chœur de l'école

### ...et ne donne pas le droit de :

- Reproduire l'intégralité d'une œuvre disponible sur le marché

## Tarif commun no 9

### Ce tarif règle:

- L'utilisation d'œuvres et de prestations protégée sous forme électronique à des fins privées par l'intermédiaire de réseaux numériques **internes** dans les écoles



## Tarif commun no 9

- **A des fins :**
  1. d'information interne
  2. de documentation
  3. pour enseignement en classe

	Redevance réseaux numériques y compris radio +TV ancien TC 9 III	Redevance photocopies ancien TC 6 III	Red. pour copies sur supports vierges et exécutions musicales Ecoles publiques ancien TC 7	Total général Ecoles publiques
<b>Formation</b>				
<b>Ecoles obligatoires</b>				
	0.63	1.41	1.44	<b>3.48</b>
<b>Niveau secondaire II</b>				
Temps plein	2.24	4.37	3.00	<b>9.61</b>
Temps partiel	0.42	0.81	0.81	<b>2.04</b>
<b>Niveau tertiaire</b>				
Temps plein				
Ecoles supérieures	4.40	7.60	6.08	<b>18.08</b>
Hautes écoles de musique	5.50	9.50	3.64	<b>18.64</b>
Hautes écoles spécialisées	7.70	13.30	3.64	<b>24.64</b>
Hautes écoles pédagogiques	7.70	13.30	3.64	<b>24.64</b>
Hautes écoles universitaires	11.00	19.00	0.94	<b>30.94</b>
Programmes de formation d'autres institutions	11.00	19.00	0.94	<b>30.94</b>
Temps partiel				
Ecoles supérieures	0.7	1.25	0.87	<b>2.82</b>
Hautes écoles spécialisées,	1.25	2.19	0.52	<b>3.96</b>
Hautes écoles pédagogiques	1.25	2.19	0.52	<b>3.96</b>
<b>Formations continues</b>				
MAS	2.75	4.75	0.24	<b>7.74</b>
DAS	1.65	2.85	0.14	<b>4.64</b>
CAS	1.10	1.90	0.10	<b>3.10</b>
<b>Autes établissements</b>	HP x 1,89 : 1200	HP x 4,25 : 1200	HP x 0,94 : 1200	

## Le droit d'auteur

### Présentation:

1. Le droit d'auteur - généralités
2. D.a. et utilisation scolaire (production)
3. D.a. et diffusion de productions réalisées en classe

## Diffusion + exécution de productions réalisées en classe

1. Les représentations publiques
2. La diffusion (hertzienne - streaming)
3. La publication sur un site web
4. La mise à disposition d'un fichier téléchargeable podcast
5. Le journal, le cd de classe etc

## Exécution de productions réalisées en classe

1. Les représentations publiques
  - A. Pièce de théâtre - sketches
    - Obtenir au préalable l'autorisation de l'ayant droit ou de la société qui le représente (SSA / Prolitteris)
    - Payer les droits pour la représentation ( ! Si utilisation de musique)

## Exécution de productions réalisées en classe

1. Les représentations publiques
  - B. Concert : orchestre - chœur de l'école
    - Obtenir au préalable l'autorisation de la Suisa.
    - Compléter le formulaire



Société suisse pour les droits des auteurs d'œuvres musicales  
 Schweizerische Gesellschaft für die Rechte der Urheber musikalischer Werke  
 Società svizzera per i diritti degli autori di opere musicali  
 Swiss society for the rights of authors of musical works  
 www.suisa.ch

Av. du Grammont 11bis, 1007 Lausanne, tél. 021 614 32 32, fax 021 614 32 42

**Programme Programm Programma Program**

Organisateur: (Nom + adresse)			
Veranstalter: (Name + Adresse)			
Organizzatore: (Nome + indirizzo)			
Organizer: (Name + address)			
Manifestation:		Genre (p.e. concert)	
Veranstaltung:		Art (z.B. Konzert)	
Manifestazione:		Genere (p.e. concerto)	
Event:		Kind of performance (e.g. concert)	
Artiste/orchestra:		Nombre de musiciens:	
Künstler/Orchester:		Artists/Musiker:	
Artista/orchestra:		Numero di musicisti:	
Artist/orchestra:		Number of musicians:	
Dates:	Lieux	Capacité de la salle	Personnes
Daten:	Ort	Fassungvermögen	Personen
Dati:	Lughi	Capacità della sala	Personae
Dates:	Places	Capacity of the hall	Persons
Prix d'entrée:	Durée totale de la manifestation sans entracte		Minutes
Entrées:	Dauer der ganzen Veranstaltung ohne Pausen		Minuten
Prezzo d'ingresso	Durata totale della manifestazione senza pause		Minuti
Entrance fee min. Fr.	max. Fr.	Duration of the performance without intervals	Minutes
Titre de l'œuvre Titel des Werkes Titolo dell'opera Title of work		Compositeur (nom et prénom) Komponist (Name und Vorname) Compositore (cognome e nome) Composer (Name+First Name)	
		Auteur du texte Textdichter Autore del testo Lyrics writer	
		Arrangeur Bearbeiter Autore dell'arrangiamento Arranger	
		Exécutions/Aufführungen Esecuzioni/Performances	
		Numero/Anzahl Numero/Number	
		Durée/auer Dauer/Duration	
03/04/2019			

## Exécution de productions réalisées en classe

### 1. Les représentations publiques

#### B. Concert : orchestre - chœur de l'école

- Obtenir au préalable l'autorisation de la Suisa.
- Compléter le formulaire + payer !!!
- ! Photocopies de partitions
- ! Modifications de paroles d'une chanson

03/04/2019 - DB

Le droit d'auteur

32

## Diffusion de productions réalisées en classe

### 2. La diffusion (hertzienne - streaming)

Ex : [www.radiobus.fm](http://www.radiobus.fm)

- ✓ Musique : suisa (droits payés)
- ✓ Textes : uniquement textes produits en classe par les élèves
- ✓ Autres auteurs : citations uniquement

03/04/2019- DB

Le droit d'auteur

33

## Diffusion de productions réalisées en classe

### 3. La publication sur un site web

### 4. La mise à disposition d'un fichier téléchargeable podcast


Ne publier que des « œuvres » originales:

- Demander l'autorisation avant de publier des travaux d'élèves
- Textes produits en classe

## Diffusion de productions réalisées en classe

- Pas de textes d'auteurs
- Identifier clairement les citations (guillemets + indiquer la source)
- Attention au plagiat (c.f partie 4 de cette présentation)
- Attention aux propos... (art. c.p.)

## Diffusion de productions réalisées en classe

- Utiliser uniquement des photos (ou vidéos) libres de droit 
- ou « réalisées » dans le cadre de l'activité
- Attention : photos d'élèves...

## Le droit à l'image

Art 28 c.c.

Celui qui subit une atteinte illicite à sa personnalité peut agir en justice pour sa protection contre toute personne qui y participe.

Une atteinte est illicite, à moins qu'elle ne soit justifiée par le consentement de la victime, par un intérêt prépondérant privé ou public, ou par la loi.

## Le droit à l'image

... peut se comprendre :

- « d'un point de vue défensif, comme le droit de s'opposer à la captation, la fixation, la publication et la diffusion de son image sans son consentement »

Lévy, V. Le Droit à l'Image.  
Page 189

## Le droit à l'image

... peut se comprendre :

- « d'un point de vue positif comme le droit de céder l'usage de son image dans un but commercial voire idéal »

Lévy, V. Le Droit à l'Image.  
Page 189

## Le droit à l'image

- L'étendue du droit n'est pas sans limites
- Divers motifs permettent d'y porter atteinte
  - ✓ Consentement exprès ou tacite  
Doit avoir l'exercice des droits civils quoique... (c.c. art 19 al.2)

## Le droit à l'image

- ✓ Intérêt public
- ✓ Intérêt privé

## Le droit à l'image

Personnage principal  
Droit à l'image garanti

Personnages accessoires  
Ne peut pas s'opposer à la diffusion de l'image

Photographies de groupe  
Ne peut pas s'opposer...

## Le droit à l'image

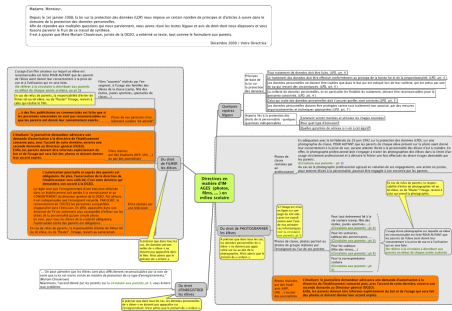
### Atteinte au d.i. par un média

- liberté des médias garantie par la Constitution (art. 17)
- Mais est limité par l'article 28 du C.C. + 10.2 de la Constitution
  - ✓ Personnes publiques « moins protégées »
  - ✓ Personnes privées : restrictions au droit d'image

## Diffusion de productions réalisées en classe

- Eviter de publier des photos d'élèves sans avoir au préalable obtenu une autorisation parentale écrite
- Si publication de photos montrant des élèves (avec autorisation)
  - ✓ éviter les gros plans
  - ✓ ne donner ni nom ni prénom

## Diffusion de productions réalisées en classe



## Diffusion de productions réalisées en classe

- Si utilisation de musique (podcast)
- Uniquement musiques libres de droits
    - ✓ Musique iLife (Garageband)
    - ✓ Musiques « Podsafe »
  - Freeplay music ≠ libre de droits

### Exemples

## Diffusion de productions réalisées en classe

### 5. Le journal, le cd de classe

- Textes produits par les élèves
- Citation OK
- Droits d'auteurs
  - ✓ Photos
  - ✓ Musiques (modifications de paroles, photocopies partitions)
- Droit à l'image

## Le droit d'auteur

### Présentation:

1. Le droit d'auteur - généralités
2. D.a. et utilisation scolaire (production)
3. D.a. et diffusion de productions réalisées en classe
4. Le plagiat



## Le plagiat

1. Définition
2. Situations de plagiat :
  - ✓ copier textuellement sans guillemets / synonymes
  - ✓ reprendre l'idée de qqun avec ses propres mots
  - ✓ insérer images, graphiques...
  - ✓ traduire

## Le plagiat

- ✓ réutiliser un travail antérieur (autoplégat)
  - ✓ Utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme sien
  - ✓ Acheter un travail sur le web...
- ... sans citer ses sources

## Le plagiat scolaire

- Conséquences :**  
Règlement d'application de la loi scolaire:  
Art. 104 (RLEO) art 118 leo : des sanctions peuvent être infligées pour toute infraction aux règles en vigueur, notamment en cas de :
- e. tricherie ou plagiat

## Le plagiat scolaire

### Conséquences :

#### Règlement des gymnases

**Art. 37 Fraude et plagiat** En cas de fraude ou de tentative de fraude dans un travail scolaire ou à l'examen, en particulier en cas de plagiat, la note 1 est, en principe, attribuée.

## Le plagiat scolaire

### Comment éviter :

1. citer ses sources <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/citer-ses-sources>

## Le plagiat scolaire

### Comment éviter :

2. Écrire et paraphraser...  
<http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/ecrire-paraphraser>

## Le plagiat scolaire

Comment éviter :

3. Situations de plagiat

[http://www.infosphere.uqam.ca/  
rediger-un-travail/eviter-plagiat](http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/eviter-plagiat)

## Le plagiat scolaire

Comment détecter

1. Google

2. Recourir à des sites comme :

[www.turnitin.com](http://www.turnitin.com)

[www.compilatio.net](http://www.compilatio.net)

## Bibliographie

Sites droits d'auteurs

[www.suisa.ch](http://www.suisa.ch)

[www.ssa.ch](http://www.ssa.ch)

[www.prolitteris.ch](http://www.prolitteris.ch)

[www.educa.ch/dyn/115722.asp](http://www.educa.ch/dyn/115722.asp)

[www.admin.ch/ch/f/rs/231\\_1/](http://www.admin.ch/ch/f/rs/231_1/)

## Bibliographie

Sites plagiat

[www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/ecrire-paraphraser](http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/ecrire-paraphraser)

[www.hec.unil.ch/bdse/docs/presentationplagiat.pdf](http://www.hec.unil.ch/bdse/docs/presentationplagiat.pdf)

[http://tecfa.unige.ch/themes/FAQ-FL/originality-report/originality\\_results.html](http://tecfa.unige.ch/themes/FAQ-FL/originality-report/originality_results.html)

## Bibliographie

Livres

- Le droit d'auteur à l'ère du numérique. Berne, Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle.

- Schwaab-Berger, C. Acquis de droit. Lausanne, Loisirs et Pédagogie, 1997.

## Bibliographie

Livres

- Lévy, V. Le droit à l'image. Zürich, Schulthess, 2002.

- Barrelet, D. Le nouveau droit d'auteur. Berne, Staempfli Ed. SA, 2008.